

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0017776

Maladie

Dentaire

Optique

Autr

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7310 Société : Al Yousfi

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DARIAoui ATIKA

Date de naissance : 06/01/1985

Adresse : 0661-702355

Tél. : 0661-702355 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/11/2022

Nom et prénom du malade : Darliaoui Atika Age : .....

Lien de parenté :  Lu-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Lombalgie radiculaire droite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....





Dr. Hasna AZMI

Rhumatologue

Maladies des os, des articulations,  
des muscles et de la colonne  
vertébrale



الدكتورة حسناء عزمي

إختصاصية في أمراض الروماتيزم  
أمراض العظام والمفاصيل والعضلات  
وأمراض العمود الفقري

Casablanca, le

11/11/22

الدار البيضاء في

68.70

Dr. Darbaoui

Atiba

1°) Euzol 40 mg  
1 gel le matin à jeun  
 $\times$  1 semaine

65.00



2°) Ora pect 90 mg ep eff  
3cp/j le matin ap.  
repas dans  $\frac{1}{2}$  v. eau à 1



PHARMACIE H<sub>2</sub>O  
Dr. Ali BADRY

326, Lot. Nassim, Quartier NASSIM  
Mar-20190 CASABLANCA  
Tél/Fax: 05 22 89 05 00

شارع باريس، الطابق الثاني، الدار البيضاء، الهاتف: +212 5 22 48 04 04 - البريد الإلكتروني: cabinetrhumatologie14@gmail.com

14, Boulevard de Paris, 2<sup>ème</sup> étage, Casablanca. Tél : +212 5 22 48 04 04 - E-mail : cabinetrhumatologie14@gmail.com

LOT 224012  
EXP 03/24  
PPV 36DH20

3-) 36.w Aflamecar, 5 mg  
Sustitución de Medazolam  
Flamia 7.5 mg  
ep S. +

au milieu des repas du  
à 1 semaine

37. e)  
4.) De Laster   
1 ep x 21 j matin  
ap. repas Scü  
x 1 semain

T<sub>3</sub> 206.55



Dr. Hasna AZMI

Rhumatologue

Maladies des os, des articulations,  
des muscles et de la colonne  
vertébrale



الدكتورة حسناء عزمي

إختصاصية في أمراض الروماتيزم  
أمراض العظام والمفاصل والعضلات  
وأمراض العمود الفقري

Casablanca, le 18/11/22 الدار البيضاء في

- 1<sup>e</sup>) Euzol 40 mg  
82,10  
1 gel le matin à Jenu  
de 14 jours  
100,40
- 2<sup>e</sup>) Dexin cp  
1 cp le soir au coucher  
du repas à 15 jours
- Dar kacou  
Anti Ra  
S.V.
- S.S.
- PHARMACIE / "ISSA"  
312 Let Zebir  
Casablanca  
Tél : 05 22 89 34 94

139,50  
3.) Anat

1 ep x 31 j ep-repas x

15 Jans

32200  
PHARMACIE ANISSA  
D 22 400 Zébir  
Casablanca  
Tél: 05 22 88 21 04

